

Le très hon. C. D. Howe (ministre du commerce) propose la 2^e lecture du bill n° 298, établissant la société de la Couronne *Northern Ontario Pipe Line*.

—Monsieur l'Orateur, j'ai déjà...

M. Barnett: Monsieur l'Orateur,...

M. l'Orateur: Je constate que le député de Comox-Alberni est debout, lui aussi. Invoque-t-il le Règlement ou pose-t-il la question de privilège?

M. Barnett: Monsieur l'Orateur, je pose la question de privilège. Au moment où le député de Kamloops (M. Fulton) se levait, j'étais debout pour dire que j'avais pairé avec le représentant de Waterloo-Sud (M. White). Si j'avais voté, je me serais prononcé contre la décision.

Le très hon. M. Howe: Monsieur l'Orateur, j'ai déjà parlé deux fois auparavant du sujet auquel a trait le projet de loi, et j'en ai alors exposé l'objet. Cette fois-ci, je parlerai d'abord de la nature de l'entreprise, dont il n'est question que d'une partie dans le bill à l'étude. Cette entreprise dépasse de beaucoup l'aménagement d'un pipe-line qui s'étendra depuis la frontière entre l'Alberta et la Saskatchewan jusque dans le voisinage de Montréal. Le pipe-line et les accessoires qui l'accompagnent coûteront quelque 375 millions de dollars, ce qui est évidemment une forte somme. Mais, outre l'aménagement et l'exploitation de la canalisation, il y a des dépenses bien plus fortes que cela qui entrent en jeu. On arrive à environ un milliard de dollars. On sait bien qu'en soi le pipe-line ne servirait à rien, si des canalisations secondaires n'en partaient pas en direction des villes qui se trouvent le long de sa route.

Un grand nombre de ces villes et villages ont déjà établi leur privilège ou concession en vue de la distribution du gaz dans la collectivité, et n'attendent, pour procéder à leurs aménagements, que d'être enfin fixés sur l'approvisionnement de gaz. Dans l'Alberta, il faudra forer de nombreux puits pour assurer la livraison du gaz dont l'existence est prouvée; il faudra aussi établir des usines de transformation chimique en vue de l'enlèvement du soufre, du butane et d'autres fluides afin de rendre le gaz propre au transport par le pipe-line. Il s'agit d'une entreprise qui plaira, je crois, aux Canadiens. Elle s'étend à cinq provinces et elle est appelée à remplacer par du combustible moins cher, produit au Canada, une grande quantité de combustible actuellement importé des États-Unis.

La production du gaz en Alberta remonte à bon nombre d'années. J'ai habité cette province assez longtemps il y a plus de 40 ans. La maison que j'occupais était munie

[L'hon. M. Harris.]

d'installations pour l'usage du gaz naturel tant aux fins de chauffage qu'aux autres fins. A cette époque, Calgary était approvisionnée de gaz provenant du voisinage de Medicine Hat, ce qui réduisait sensiblement le prix du chauffage à Calgary. Plus tard, le gaz a été acheminé vers Edmonton par un groupe d'hommes ayant à sa tête M. Ray Milner, que j'ai très bien connu à Dalhousie, où il était étudiant, alors que je faisais partie de la faculté. Grâce à l'aide financière qu'il a obtenue des États-Unis, il y a réussi au cours des années à aménager un service de distribution à Edmonton.

Toutefois, les découvertes de gaz importantes ont été faites ces dernières années et font partie de l'expansion de l'industrie pétrolière. Les ressources naturelles de l'Alberta sont, bien entendu, sa propriété, mais des permis ont été accordés à l'industrie privée lui permettant de mettre en valeur certaines régions. Le gaz découvert appartient donc aux détenteurs de ces permis albertains. Quels sont les principaux détenteurs de ces permis dans la province d'Alberta? Le plus important est la *Canadian Gulf*, qui possède environ le tiers des réserves de gaz établies. Vient ensuite la *Hudson Bay Oil and Gas Company*, qui travaille en collaboration avec la *Hudson Bay Company* à la mise en valeur des droits miniers contrôlés par la société de la Baie d'Hudson. Au troisième rang se trouve la *Standard Oil of California*, suivie de la *Canadian Delhi Company*.

Fait intéressant à noter, le plus important propriétaire de gaz, en Alberta, est, avec les propriétaires qui viennent au deuxième et au quatrième rang, le principal protagoniste du projet que nous discutons aujourd'hui. On a dit ici que les hommes qui dirigent *Trans-Canada Pipe Lines Limited* avaient offert d'exporter du gaz à un prix moindre que le prix le plus favorable qui se pouvait obtenir. Il me paraît à moi extraordinaire, et je pense à tout honorable député, que ces sociétés offrent d'exporter le gaz qu'elles possèdent à un prix inférieur à celui qui peut être obtenu d'autres sources.

Ces hommes se sont intéressés à l'idée d'un pipe-line pour acquérir un débouché pour le gaz dont ils sont propriétaires et pour tout autre gaz disponible en Alberta. C'est la raison pour laquelle ils ont lancé cette entreprise. Le groupe qui soutient ce programme a acheté des actions pour plus de \$15,000,000 et les a payées comptant. Il les a achetées à raison de \$8 l'action. Voici une entreprise au Canada pour laquelle il n'y a pas eu une seule action achetée à moins de \$8, ou, si elle a été achetée récemment,